



ASSEMBLEE GENERALE D'EAPN 2005 –DECLARATION FINALE

Mettre en oeuvre l'Agenda pour l'inclusion sociale - Des promesses à la réalité

Du 24 au 26 novembre 2005, EAPN a tenu sa seizième Assemblée générale à Liverpool, en Angleterre. Cette Assemblée générale a accueilli deux nouveaux membres d'EAPN: le réseau norvégien et le réseau chypriote. Le thème de l'Assemblée générale cette année était: «Mettre en oeuvre l'Agenda pour l'inclusion sociale». En clôture de l'Assemblée générale, les délégués d'EAPN ont adopté la déclaration suivante:

Les délégués à l'Assemblée générale d'EAPN se préoccupent grandement de **l'augmentation des inégalités, de la discrimination et de l'exclusion ressenties par les communautés marginalisées**, dans de nombreux Etats membres de l'Union européenne. Nous ne pouvons ignorer ces évolutions qui sont le résultat de l'absence d'investissements dans les politiques sociales et les programmes sociaux. La réponse à ces évolutions doit passer par un accent plus fort mis sur la stratégie "inclusion sociale" de l'Union européenne, en augmentant son efficacité et en visant plus de cohésion sociale.

Ces évolutions alarmantes sont aussi reflétées dans les priorités politiques définies au niveau de l'UE. A cet égard, les délégués à l'Assemblée générale ont exprimé leurs préoccupations quant aux éléments suivants:

- Le fait que l'inclusion et la cohésion sociale ne soient pas davantage au cœur des Programmes nationaux de réforme, qui sont une composante centrale de la Stratégie révisée de Lisbonne. Cet état de fait résulte directement de la décision prise par les dirigeants européens de centrer la Stratégie révisée de Lisbonne sur l'emploi et la croissance.
- La proposition d'affaiblir les objectifs exhaustifs et communs pour la Stratégie européenne sur l'inclusion sociale, tels qu'adoptés au Conseil de Nice en 2000 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette proposition menace de réduire l'engagement politique à l'égard des Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale. Nous n'acceptons pas cette réduction de l'importance stratégique de ces Plans et cet affaiblissement de leur capacité à piloter les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- L'incapacité de mettre la dimension de l'inclusion sociale au cœur des négociations en cours sur le nouveau cadre législatif sur les Fonds structurels et l'incapacité de reconnaître le rôle des ONG en tant que partenaires à part entière dans la gestion et la mise en oeuvre des Fonds structurels.

Les priorités politiques au niveau de l'UE et à l'échelon national doivent être revues à la lumière de cette réalité. Forte de cette affirmation, l'Assemblée générale a appelé tous les acteurs concernés et, plus précisément, les dirigeants européens et nationaux, à:

1. Affirmer la vision d'une **Europe sociale** où tous les citoyens et résidents ont un accès effectif à l'ensemble des droits fondamentaux, y compris les droits économiques, sociaux et culturels. Le débat sur l'avenir du Modèle social européen doit viser à alimenter cette vision et à associer les citoyens et les résidents dans le but de rapprocher le projet de l'UE des populations.
2. Assurer qu'un accent fort soit placé sur l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans les **Programmes de réforme nationaux**, qui constituent un élément central de la Stratégie révisée de Lisbonne.
3. Renforcer leur engagement en faveur de la **stratégie « Inclusion sociale » de l'UE** et des Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale. Cela impliquera une amélioration de la coordination politique tant au niveau de l'UE qu'à l'échelon national, une participation accrue des différents Parlements nationaux et des niveaux de décision locaux, incluant plus de coopération avec les ONG de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela exigera également un suivi plus attentif des décisions économiques et financières à la lumière de leur impact sur la cohésion sociale. Ces Plans d'action nationaux doivent être soutenus par un investissement financier approprié afin de garantir l'efficacité et ils devraient rester un instrument central pour orienter les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
4. Assurer que **les objectifs communs adoptés à Nice** par les Chefs d'Etat et de Gouvernement dans le domaine de l'inclusion sociale restent au cœur de la proposition de la Commission visant à rationaliser la méthode ouverte de coordination appliquée à la protection sociale et l'inclusion sociale.
5. Assurer une **complémentarité entre les politiques anti-discrimination et les politiques européenne de promotion de l'inclusion sociale** et, en particulier, assurer que les Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale répondent de manière appropriée aux besoins des individus et des communautés confrontés à la discrimination, et plus précisément au racisme.
6. Reconnaître les causes historiques de l'immigration vers l'UE et **répondre à la réalité des migrants** vivant déjà sur le territoire de l'UE. Cela doit se faire, en premier lieu, par la mise en place de politiques globales et cohérentes d'intégration aux niveaux des Etats membres et de l'UE dans le but d'accroître la participation économique, civile et politique des migrants. L'UE ne peut pas fermer ses frontières à la migration économique. Dans le même temps, elle doit réaliser les engagements internationaux qui visent déjà à soutenir et à investir dans les politiques et mesures de développement dont le but est de réduire les inégalités économiques et sociales générées par la mondialisation.
7. Assurer que la priorité politique actuelle sur l'emploi entraîne l'émergence d'un **marché du travail inclusif** qui donne accès à des emplois de qualité pour tous ceux qui sont capables de travailler tout en réduisant de manière significative le nombre de travailleurs pauvres. Les politiques de l'emploi devraient garantir une égalité des chances et des salaires entre les hommes et les femmes, fournir une aide appropriée aux responsabilités de garde, et soutenir la réconciliation des vies

professionnelle, familiale et civique. L'importance de l'économie sociale devrait se refléter dans les politiques d'emploi.

8. Reconnaître les ONG comme partenaires à part entière dans la gestion et la mise en œuvre des Fonds structurels, ce qui est essentiel pour libérer **l'énorme potentiel des Fonds structurels** en ce qui concerne la promotion de l'inclusion sociale et de la cohésion sociale au sein de l'UE. L'accès des ONG de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aux Fonds structurels permet d'utiliser ces fonds pour apporter une réponse mieux adaptée aux besoins des personnes et des communautés défavorisées et pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et des actions avec les personnes et communautés concernées. La participation directe des personnes et communautés concernées s'impose si nous voulons que les Fonds répondent à leurs besoins et leur offrent les possibilités appropriées. L'accès des ONG aux Fonds structurels ne devrait pas être entravé par des processus bureaucratiques ou par des exigences des autorités nationales qui ne pourraient être rencontrées par des ONG locales. Cela s'applique, plus particulièrement, au cours de la présente période, aux nouveaux Etats membres.
9. Renforcer **les approches en matière de participation démocratique et de dialogue civil** et, en particulier, assurer que ceux qui vivent en situation de pauvreté, d'exclusion et d'inégalité et les organisations auxquelles ils participent, aient la capacité nécessaire pour s'organiser, les cadres participatifs et un soutien financier adéquats pour garantir la participation. Les Rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et le suivi de ces rencontres dans de nombreux Etats membres constituent un exemple positif à poursuivre.
10. Garantir à tous les droits à des **services sociaux de qualité**, comme aux services de santé et d'emploi, et aux **réseaux publics**, comme le combustible et l'eau, et garantir un contrôle approprié et la réglementation de ces services par les autorités publiques appropriées.

Le scandale permanent d'une pauvreté largement répandue dans une société aussi riche que l'UE est intolérable. Le prochain cycle des Plans d'action nationaux pour l'Inclusion doit rapprocher de manière significative l'Europe de l'objectif adopté au niveau de l'UE, visant à « avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté à l'horizon de 2010 ». Comme l'ont dit les participants de la quatrième Rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, « **les pauvres ne peuvent pas attendre** ».